

# GUIDE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE OUISTREHAM RIVA-BELLA

**LES ENFANTS  
ONT LEUR  
MOT À DIRE :  
ils apprennent  
à devenir  
Citoyen !**

# CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

## DÉFINITION

Le Conseil Municipal des Enfants est un dispositif de participation à la vie locale pour les enfants de CM1 et CM2. Un conseil est une instance créée librement par la collectivité locale. Tous les conseils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et représentent une chance pour la collectivité toute entière. Les enfants s'exercent à la citoyenneté et découvrent la démocratie. Les membres du CME, issus des différents quartiers de la ville, représentent tous les enfants dans leur diversité. Le conseil n'exclut aucun enfant : la mixité sociale et culturelle dans un conseil représente une véritable richesse.

## RAISONS D'ÊTRE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Un Conseil Municipal des Enfants constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie (**démocratie = pouvoir du peuple**). Il apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions républicaines grâce à une réflexion et une action en collaboration avec les élus et les services municipaux, les institutions et les associations locales, ainsi que le Conseil Local des Jeunes.

Un Conseil Municipal des Enfants favorise aussi le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus. Il est en lien actif avec le Conseil Local des Jeunes et le Conseil des Sages.

## **OBJECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

- Favoriser la participation des enfants à la vie locale, permettre aux enfants de donner leur avis et d'influencer les projets de la collectivité,
- Accompagner les enfants dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre,
- Ouvrir la gestion de la vie locale au jeune public, faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres,
- Développer un mode de dialogue entre les enfants et les élus,
- Développer des rencontres intergénérationnelles.

## DEVENIR CONSEILLER MUNICIPAL DES ENFANTS : DÉBATTRE, DÉFENDRE, AGIR

- Être le porte-parole des enfants,
- Améliorer les conditions de vie des jeunes et des moins jeunes,
- Œuvrer pour le « bien vivre » dans la commune,
- Informer les jeunes,
- Faire de la prévention.

### PRÉPARATION – ÉLECTIONS

Pour être élu, il faut être scolarisé en CM1 ou CM2 (le jour de l'élection), obtenir une autorisation écrite de ses parents ou de son responsable légal, rédiger une lettre de motivation et préparer une feuille de projets. Les élections ont lieu sous la Présidence du Maire et de deux élus. Chaque candidat lance sa campagne électorale – projets, programme, slogan, tracts - afin de convaincre ses camarades de voter pour lui. Sont élus les candidats déclarés qui totalisent le plus de voix, en respectant les parités CM1/CM2 ET filles/garçons. Si deux candidats ont le même nombre de voix, c'est le plus âgé des deux qui est élu en respectant la parité filles/garçons du CME.

## COMMENT FAIRE POUR DEVENIR MEMBRE DU CME

Après la lecture de ces pages, si tu veux être candidat, il faut que tu suives le calendrier suivant :

Il faut d'abord remplir le dossier de candidature (que tu trouveras dans ta classe) et le déposer au même endroit, accompagné de l'autorisation écrite de tes parents, **AVANT le samedi 25 septembre 2021**.

A Ouistreham Riva-Bella, les élections auront lieu **dans ton école le vendredi 15 octobre 2021** avec des bulletins de vote, des isolements et une urne.

## QUI PEUT PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

**Tous les enfants qui habitent Ouistreham Riva-Bella** et qui sont scolarisés en CM1 et CM2 lors des élections.

**Toi**, si tu le veux, si tu désires représenter les autres enfants de ta commune et participer aux actions du conseil.

## OÙ ET QUAND FAUDRA-T-IL VOTER ?

Le **VOTE** aura lieu le **vendredi 15 octobre 2021** à l'école **publique** de Ouistreham Riva-Bella entre **9h et 12h**. Le dépouillement aura lieu juste après afin de connaître les jeunes élus.

## QUI VOTE ?

### TOUS LES ENFANTS DE CM1 ET CM2 QUI HABITENT OUISTREHAM RIVA-BELLA

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE est prévue **dès le lundi 27 septembre 2021 et jusqu'au jeudi 14 octobre 2021 inclus.**

## COMMENT PEUX-TU PRÉSENTER TON PROGRAMME ?

En préparant une affiche au format A4 ou A3 pour te présenter et expliquer tes projets, ce que tu trouves utile de faire pour les autres enfants de Ouistreham Riva-Bella. L'ensemble des affiches sera ensuite apposé sur les panneaux de ton école. Une réunion d'information pourra être organisée dans ton école sur le temps périscolaire pour que tu puisses, si tu le veux, expliquer ton programme et poser des questions aux candidats.

## COMMENT FAIRE POUR VOTER ?

Il faudra te présenter au bureau de vote de ton école le jour des élections. Dans l'isoloir, tu liras attentivement la liste des noms des candidats, tu entoureras le nom de la fille ET du garçon pour qui tu souhaites voter, puis tu déposeras dans l'urne ta liste.

Il faudra élire en tout 10 candidats (5 élèves de CM1 ainsi que 5 élèves de CM2), ce qui veut dire qu'une fois les élections terminées, il doit rester **10 NOMS MAXIMUM** la 1<sup>ère</sup> année. Ensuite, tous les ans, au moins la moitié du CME sera renouvelé.

Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote sera blanc ou nul.

## QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LE VOTE ?

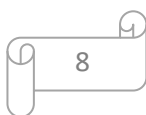
Après le vote, lorsque Monsieur le Maire, ou son représentant, déclare le scrutin clos, on procède au dépouillement, ce qui permet de connaître le nom des élus. Tout le monde peut y assister.

**INSTALLATION** : le **mardi 9 novembre 2021 à 16h45** dans la salle du Conseil Municipal de la mairie.

### MANDATS :

Les jeunes élus disposeront de 1 an (renouvelable pour les CM1) pour exercer leur mandat. De nouvelles élections auront lieu en **octobre 2022**.

# 1 AN, CELA LAISSE DU TEMPS POUR RÉALISER DES PROJETS !





## CALENDRIER

**Juin 2021** : Courrier d'information de la création du CME aux parents d'élèves en CE2 et CM1.

**Rentrée scolaire 2021** : Remise du Guide du CME à tous les élèves de CM1 et CM2.

Du **lundi 6 septembre 2021** au **samedi 25 septembre 2021** : Inscriptions des candidats (le dossier de candidature sera à disposition dans chaque classe). Une réunion publique sera organisée mi-septembre pour répondre aux questions des parents et enfants.

Du **lundi 27 septembre 2021** au **jeudi 14 octobre 2021** : Campagne électorale pour choisir les conseillers municipaux enfants que l'on souhaite.

Le **vendredi 15 octobre 2021** de **9h** à **12h** : Vote dans ton école pour choisir les 10 enfants qui deviendront les Conseillers Municipaux des Enfants. Le dépouillement se fera tout de suite après.

Le **mardi 9 novembre 2021** : Installation du CME à **16h45** et 1<sup>ère</sup> réunion en salle du conseil avec les élus.

## RÉALISATIONS DU PREMIER CONSEIL :

### Année scolaire 2021 – 2022

Le mardi 9 novembre 2021 à 16h45 dans la salle du Conseil Municipal

1. **Installation du CME** (avec présentation de chacune et chacun) ;
2. **Adoption du Règlement Intérieur** du CME ;
3. **Adoption de la Charte** du Jeune Conseiller / de la jeune Conseillère ;
4. Choix du nom des **3 Commissions** et des Conseillers y siégeant ;
5. **Projets de chaque Conseiller** pour répartition dans les Commissions.

# LEXIQUE

∞ **Profession de foi** : engagement du candidat sur les sujets qu'il souhaite porter s'il est élu et sa future implication au service des autres.

∞ **Scrutin** : ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection.

∞ **Élection** : choix d'un représentant que l'on exprime par un vote.

∞ **Vote** : acte par lequel le citoyen exprime son opinion lors d'une élection ou d'une délibération.

∞ **Délibération** : décision votée en séance plénière qui valide l'ensemble des propositions examinées en commission.

∞ **Commission** : elle est spécialisée dans un domaine et chargée de préparer les décisions des séances plénières.

∞ **Séance plénière** : se dit d'une réunion où tous les membres sont présents.

**Mairie de Ouistreham Riva-Bella – Place Albert-Lemarignier –**

**14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA**

**Tél. : 02 31 97 73 25 - Email : [info@ville-ouistreham.fr](mailto:info@ville-ouistreham.fr)**

**Site Internet : [www.ouistreham-rivabella.fr](http://www.ouistreham-rivabella.fr)**